



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

ENFANT

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Etablissement scolaire ..... Classe (2021-2022) : .....

PARENTS

*(Cocher les cases correspondantes champs à renseigner obligatoirement)*

**PÈRE :**

Responsable légal  oui  non

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Tél : domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Activité professionnelle :  en activité professionnelle - nom de l'employeur : .....

en cours de recherche d'emploi  sans profession  autre : .....

**MÈRE :**

Responsable légal  oui  non

Nom : ..... Nom de jeune fille : ..... Prénom : .....

Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Tél : domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Activité professionnelle :  en activité professionnelle - nom de l'employeur : .....

en cours de recherche d'emploi  sans profession  autre : .....

Régime d'appartenance  régime général de la sécurité sociale  personnel de compagnie maritime

Autre : .....

Situation familiale actuelle :  marié  célibataire  divorcé  séparé  vie maritale  pacsé  veuf (ve)

Conjoint(e) actuel(le) Nom .....Prénom.....

Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir nous fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Organisme versant les allocations familiales :  CAF des Alpes Maritimes N° allocataire : .....

Autre (nom de l'organisme) : ..... Nombre d'enfants à charge : .....

**Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal (aux)**

.....

.....Code postal : ..... Ville : .....

**Certifie** l'exactitude des renseignements portés sur ce document,  
**M'engage** à communiquer tout changement relatif à ces renseignements,  
**J'autorise** les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale d'urgence (hospitalisation...),  
**J'accepte** les conditions du règlement intérieur général (RIG) ci-joint applicable aux activités péri et extrascolaires.

Antibes, le ...../...../ 2021

Nom : .....

Prénom : .....

**Signature des responsables légaux**

### **IMPORTANT : (DISPOSITIONS PARTICULIERES)**

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie...). Si votre enfant a besoin d'un régime alimentaire, de prendre régulièrement des médicaments, d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence, vous devez en informer l'association par un courrier à adresser sous pli cacheté indiquant les nom, prénom et la mention "confidentiel" adressé à : **Association Emancip'action, dir. ACM** 6 avenue de l'Europe, 06160 Juan les Pins 📞 **06 08 63 48 71.**

**Je joins au dossier un pli confidentiel. Si oui cochez la case suivante :**

**Attention :** en cas de première inscription, l'accueil de votre enfant nécessitera au préalable la mise en place effective d'un PAI. A ces fins, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte. Si vous souhaitez entreprendre une telle démarche, nous vous demandons de retourner le certificat médical sous pli confidentiel à **Association Emancip'action, dir. ACM**, 6 avenue de l'Europe, 06160 Juan les Pins 📞 **06 08 63 48 71.**

---

### **DROITS ET AUTORISATIONS ANNÉE 2021-2022**

(Cocher les cases correspondantes)

#### **Autorisation de « Droit à l'image »**

- J'autorise l'association à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel de l'association dans le cadre d'activités péri et extrascolaires, pour la réalisation de ces activités ou pour la présentation de ces activités, par l'association sur tous ses supports (affichage, presse, site internet de l'association ...) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2020- 2021.
- J'autorise, dans le cadre de reportages réalisés par les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.
- Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

#### **Autorisation de « Droit au maquillage »**

- J'autorise le personnel d'animation à maquiller mon enfant, lors d'activités d'expression, j'autorise mon enfant à participer à un atelier maquillage.
- Je n'autorise pas le personnel d'animation à maquiller mon enfant, je n'autorise pas mon enfant à participer à un atelier maquillage.

#### **Autorisation de sorties durant les activités périscolaires**

- J'autorise mon enfant à participer aux activités extérieures au lieu d'accueil (stades, infrastructures de loisirs, jardins, plages ...\*).
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir de l'enceinte du lieu d'accueil durant les activités périscolaires (ce qui peut entraîner une impossibilité d'accueil temporaire voire d'inscription).

(\*Les sorties resteront dans un périmètre restreint, les mesures nécessaires en matière de sécurité seront prises par le personnel d'animation.

#### **Autorisation de sortie à l'issue des activités péri et extrascolaires**

- J'autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités : 12h 30 et 17h30  Centre de loisirs (\*)
- Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul, je m'engage à le récupérer aux heures de sortie des activités.

(\* Les enfants autorisés à rentrer seuls ne pourront rester, ni dans l'enceinte ni aux abords de l'école, du centre de loisirs, du site sportif....



## ACCUEILS DE LOISIRS 2021-2022

### Demande d'inscription aux accueils collectifs de mineurs des vacances d'automne 2021

(Cocher la case correspondante)

- Accueil de loisirs : Lundi 25/10 au Vendredi 29/10/2021 (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
- Accueil de loisirs : **Mardi** 02/11 au Vendredi 05/11/2021 (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

Les demandes sont retenues en fonction du nombre de places disponibles.

### **PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION ANNÉE 2021/2022**

#### Pour toute demande d'inscription :

- Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile
- Le carnet de santé (**photocopie des pages vaccins obligatoires**).
- La fiche sanitaire ci-jointe à compléter et à remettre avec le dossier.
- Pour les allocataires CAF : la notification de votre **(QF) quotient familial** (**fournir l'attestation papier**)
- Pour les familles ne possédant pas de (QF) quotient familial CAF : la photocopie recto-verso de votre dernier **avis d'imposition (2019) + prestations familiales le cas échéant.**

#### Pièces complémentaires selon les activités :

<b>Accueil de loisirs Vacances Scolaires.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent.</li><li>- Pour les non-salariés, un justificatif d'activité professionnelle (Extrait du registre du commerce récent - 6 mois, déclaration URSSAF ...).</li></ul>
---	--

#### Informations importantes relatives aux activités :

- Les activités les centres de loisirs se terminent à 17h30.
- Les activités périscolaires bénéficient de tarifs horaires par tranche (dégressivité selon revenus).
- **Grille des tarifs (voir au verso)**

Pour toutes informations complémentaires :

**Association Emancip'action, dir. ACM 6 avenue de l'Europe, 06160 Juan les Pins 📞 06 08 63 48 71.**

# LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

## PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux activités extra scolaires organisées par l'association Emancip'action. L'association Emancip'action est le responsable de traitement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Base légale du traitement, article 6-1 e du RGPD).

Les données enregistrées sont celles évoquées dans ce formulaire. Les destinataires des données sont le service gestionnaires et la caisse des allocations familiales. Les données sont conservées conformément aux prescriptions des archives de France.

Conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données mais également d'un droit à définir des directives relatives au sort de vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès de l'association Emancip'action en indiquant vos demandes accompagnées d'une pièce d'identité à jour : par mail à [emancipation@free.fr](mailto:emancipation@free.fr).